

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 154/2023

OBJET : HOTEL DES ARTISANS - BAIL A LA SOCIETE SOLARCOM - LOT 17 -
7 RUE DE LA PLAINE DE LA CROIX BESNARD - VAUX-LE-PENIL

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2015.7.11.110, du 28 septembre 2015, autorisant la mise en location des locaux de l'Hôtel pour Artisans (Parc d'Activités de Vaux-le-Pénil, rue de la Plaine de la Croix Besnard) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023, donnant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président, notamment, son article 8 relatif à la conclusion et à la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Société SOLARCOM, représentée par Monsieur CHAHINE Matthieu, de restituer le local qu'elle occupe en vue de s'installer au sein de l'Hôtel des Artisans – lot 17 – situé 7 rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 VAUX-LE-PÉNIL, et la nécessité, à cette fin, de conclure un bail ;

CONSIDÉRANT qu'un BAIL DÉROGATOIRE peut être établi entre la Société SOLARCOM et la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDÉRANT que ce BAIL DÉROGATOIRE est convenu pour une durée de 12 mois pouvant être reconduite sans pouvoir excéder 36 mois ;

DÉCIDE

Article unique : **DE SIGNER**, ou son représentant, un BAIL DÉROGATOIRE (projet ci-annexé) avec la Société SOLARCOM, représentée par Monsieur CHAHINE Matthieu, concernant le LOT 17 - local situé 7 rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 VAUX-LE-PENIL, et, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 30/10/2023

Accusé de réception

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

077-247700057-20231030-53375-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2023

Publication ou notification : 31 octobre 2023

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp of the Tribunal administratif de Melun is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN' and 'LE PRÉSIDENT'.

Franck Vernin